



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 22/10/13

Reçu en Préfecture le : 25/10/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 21 octobre 2013
D - 2013/628

Aujourd'hui 21 octobre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN de 17h à 17h05)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Mr Jean-Charles BRON (présent à partir de 16h45), Mr Jean-Michel GAUTE (présent à partir de 16h20)

Excusés :

Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Monsieur Pierre HURMIC

**Magasin mutualisé municipal. Site de Schinazi.
Aménagement des locaux existants. Avenants aux
marchés de travaux. Prolongation des délais. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2012/355 du 25 juin 2012, D-2012/487 du 24 septembre 2012, et D-2013/394 du 24 juin 2013, vous avez approuvé les marchés de travaux et avenants relatifs à la construction du Magasin Mutualisé Schinazi pour un montant global de 1 523 910,01 € HT.

A la demande des utilisateurs, il apparaît aujourd'hui nécessaire de déplacer à l'extérieur les groupes d'extraction initialement implantés sur la mezzanine de stockage.

D'autre part, les rayonnages métalliques seront uniformisés et la quantité sera optimisée sachant que la pose et le montage sera à la charge des futurs utilisateurs.

La porte d'accès principale sera également équipée d'un digicode.

Enfin à la demande du bureau de contrôle, il apparaît nécessaire de désenfumer l'escalier de la mezzanine par la pose du lanterneau de désenfumage à commande CO².

Aussi les marchés de travaux doivent être modifiés en conséquence :

Lot n° 2 – Gros - Œuvre
Marché n° 2012-224 - Entreprise MAESTRO

Réalisation d'un dallage béton en extérieur pour supporter le groupe d'extraction

	Montant en € HT
Montant initial du marché	317 768,87
Montant avenant n°1	26 822,82
Montant du présent avenant	1 058,05
Nouveau montant du marché	345 649,74

Lot n° 4 – Couverture
Marché n° 2012-226 - Entreprise SAREC

Fourniture et pose d'un lanterneau de désenfumage à commande CO2.

	Montant en € HT
Montant initial du marché	50 715,00
Montant avenant n°1	4 041,00
Montant du présent avenant	1 943,00
Nouveau montant du marché	56 699,00

Lot n° 07 – Menuiserie intérieure
Marché n° 2012-229 - Entreprise DUPHIL

Fourniture seule de rayonnage de type PRORACK de chez PROVOST suivant proposition n° 13243/1 en lieu et place des rayonnages prévus au marché initial - (Quantité de rayonnage à livrer sur site : 223,00 ml).

	Montant en € HT
Montant initial du marché	78 008,58
Montant du présent avenant	- 89,50
Nouveau montant du marché	77 919,08

Lot n° 10 – Serrurerie

Marché n° 2012-232 - Entreprise ROYNEL

Fourniture seule de rayonnage de type PRORACK de chez PROVOST suivant proposition du 26/07/2013 en lieu et place des rayonnages prévus au marché initial – (Quantité de rayonnage à livrer sur site : 54,00 ml).

	Montant en € HT
Montant initial du marché	80 281,10
Montant avenant n°1	- 2 773,00
Montant du présent avenant	sans incidence
Nouveau montant du marché	77 508,10

Lot n° 11 – Chauffage - Ventilation - Plomberie

Marché n° 2012-233 - Entreprise SERSET

Remplacement de deux caissons d'extraction prévus pour les zones "stockage et préparation" par un seul positionné à l'extérieur du bâtiment.

	Montant en € HT
Montant initial du marché	199 386,85
Montant avenant n°1	3 820,05
Montant du présent avenant	5 764,77
Nouveau montant du marché	208 971,67

Lot n° 12 – Electricité / Courants forts / Courants faibles.

Marché n° 2012-234 - Entreprise CEGELEC

Fourniture et pose d'un contrôle d'accès type digicode

	Montant en € HT
Montant initial du marché	97 757,86
Montant du présent avenant	1 371,75
Nouveau montant du marché	99 129,61

Le coût de ces ajustements s'élève à 10 048,07€ HT et porte le montant global des marchés à 1 533 958,08 € HT.

De plus, afin de permettre l'achèvement de ces prestations complémentaires, il convient d'allonger le délai d'exécution de l'ensemble des lots de 1 mois et demi.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants correspondants aux marchés précités, en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – compte 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 21 octobre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE